

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, et le vingt-trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire

Présents : M. ROCHE Christian, M. SOZET Jacques, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Éric, M. MARMEY Frédéric, M. CROS Maxime, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, M. FOUREL Jean-Philippe, M. OLLIVIER Frédéric, M. NOUAILLE Olivier

Absents Excusés : Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. BERT Jean-Michel, M. GACHE Raoul, Mme PANAYE Sylvia

Secrétaire de séance : M. SOZET Jacques

M. GACHE R. a donné pouvoir à M. MARMEY F. pour voter en son nom au cours de cette réunion.
Mme PANAYE S. a donné pouvoir à M. CROS M. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Le compte rendu du conseil municipal du 06/02/2018 a été approuvé.

DELIBERATIONS

A - Compte administratif 2017 – Budget communal, Budget Assainissement, Budget Vente Energie Photovoltaïque et Budget Lotissement de Trévit

Le maire présente les comptes administratifs 2017 du budget communal, du budget assainissement, du budget vente énergie photovoltaïque et du budget lotissement de Trévit distribués à chaque conseiller municipal.

L'Administration
COMMUNE DE PREAUX

DELIBERATION N°2018-008
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET COMMUNAL

Nombre de membres en exercice	11	
Nombre de membres absents	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
Voix		11
	Le Maire	
	Adjoint	

EXERCICE 2017

Date de l'association: 19 mars 2018
Date de la délibération: 23 mars 2018

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. ROCHE Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. ROCHE Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les comptes modificatifs de l'exercice considéré.

1° Le Maire acte de la présentation faite du compte administratif, lequel a été résumé ainsi:

L BELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU EXCÉDENT	RECETTES OU EXCÉDENT	DEPENSES OU DEFIKIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DEPENSES OU DEFIKIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Resultats reportés		0,00	4308,46		4308,46	0,00
Opérations de l'exercice	347552,14	505784,51	235518,41	270624,91	583070,54	755410,42
Total	347552,14	505784,51	240027,39	270624,91	590111,01	755410,42
Resultat de clôture		158236,37		10744,02		168980,39

Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	30744,62
Restes à réaliser	116021,00
Besoin de financement	79761,00
Excédent de financement des restes à réaliser	
Besoin total de financement	49016,98
Excédent total de financement	48816,98
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	109216,26

au compte 1069 Investissement
au compte 022 Excédent de fonctionnement

3° Considérant les identités de nature des opérations de gestion relatives au rapport à l'ouvrage, au résultat d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bien

d'ordre de compte, aux débits et aux crédits portés à titre rectificatif aux différents comptes,

1° Reconnait le service de ces restes à réaliser

2° Approuve les résultats effectués tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations: M. ROCHE Christian, M. SOZET Jacques, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Éric, M. CROS Maxime,

Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, M. NOUAILLE Olivier, M. OLLIVIER Frédéric, M. MARMEY Frédéric, M. FOUREL Jean-Philippe

Aux côtés excusés: Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. GACHE Raoul, Mme PANAYE Sylvia, M. BERT Jean-Michel

M. GACHE R. a donné pouvoir à M. MARMEY F. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Mme PANAYE S. a donné pouvoir à M. CROS M. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Pour expédition
Le Maire: Christian ROCHE



Dénomination
COMMUNE DE PREAUX

DELIBERATION n°2018-009
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2017

Nombre de membres en exercice	15	
Nombre de membres présents	13	
Majorité des suffrages exprimés	13	
Votes	Contre	0
	Abstention	0

Date de la convocation : 12 mars 2018
Séance du 23 mars 2018 à 20 heures 30 minutes

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. ROCHE Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. ROCHE Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice de cours d'année,
1° Lui donne acte de la présentation à ce compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIB.C.C.	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	9911,70			7201,14	9911,70	7201,14
Opérations de l'exercice	52710,19	53691,26	9093,74	36797,00	86709,02	40488,26
Totaux	62621,89	53681,29	9093,74	44078,14	106610,72	47689,42
Résultat de clôture	14736,89			7084,40	7652,19	0

Besoin de financement		
Excédent de financement :	7084,40	
Restes à réaliser	0,00	0,00
Besoin de financement		
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00	
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	7084,40	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide affecter la somme de

au compte 1006 Investissement
au compte 002 Excédent de fonctionnement

3° Constate la identité de valeur avec les indications du compte de gestion relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'ordre et de solde, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations M. ROCHE Christian, M. SOZET Jacques, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Eric, M. CROS Maxime, Mme FAURIE Odile, M. CHAS ACHIER Guy, M. NOUAILLE Olivier, M. OLLIVIER Frédéric, M. MARVEY Frédéric, M. FOUREL Jean-Philippe
Assence excusés : Mme MOURIER-DUIGNAULT Karine, M. GACHE Raoul, Mme PANAYE Sylvia, M. BERT Jean-Michel
M. GACHE R. a donné pouvoir à M. MARVEY F. pour voter son nom au cours de cette réunion
Mme PANAYE S. a donné pouvoir à M. CROS M. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Pour expédition conforme,
Le Maire : Christian ROCHE



Dénomination
COMMUNE DE PREAUX

DELIBERATION n°2018-0010
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET LOTISSEMENT DE TREVIT

EXERCICE 2017

Nombre de membres en exercice	15	
Nombre de membres présents	13	
Majorité des suffrages exprimés	13	
Votes	Contre	0
	Abstention	0

Date de la convocation : 12 mars 2018
Séance du 23 mars 2018 à 20 heures 30 minutes

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. ROCHE Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. ROCHE Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice de cours d'année,
1° Lui donne acte de la présentation à ce compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIB.C.C.	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		3405,78				3405,78
Opérations de l'exercice	0,00	0,00			0,00	0,00
Totaux	0,00	3405,78			0,00	3405,78
Résultat de clôture		3405,78				3405,78

Besoin de financement		
Excédent de financement :		
Restes à réaliser		
Besoin de financement		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement		
Excédent total de financement		

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide affecter la somme de

au compte 1006 Investissement
au compte 002 Excédent de fonctionnement

3° Constate la identité de valeur avec les indications du compte de gestion relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations M. ROCHE Christian, M. SOZET Jacques, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Eric, M. CROS Maxime, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, M. NOUAILLE Olivier, M. OLLIVIER Frédéric, M. MARVEY Frédéric, M. FOUREL Jean-Philippe
Assence excusés : Mme MOURIER-DUIGNAULT Karine, M. GACHE Raoul, Mme PANAYE Sylvia, M. BERT Jean-Michel
M. GACHE R. a donné pouvoir à M. MARVEY F. pour voter en son nom au cours de cette réunion
Mme PANAYE S. a donné pouvoir à M. CROS M. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Pour expédition conforme,
Le Maire : Christian ROCHE



Dénomination
COMMUNE DE PREAUX

DELIBERATION n°2018-011
DU CONSEIL MUNICIPAL
SLR LE COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET VENTE ENERGIE - PHOTOVOLTAIQUE

EXERCICE 2017

Nombre de membres du conseil	15
Nombre de membres présents	11
Majorité de suffrages exprimés	12
Votes	Contre : 0 Pour : 11
	Abstention : 4

Date de la délibération : 2 mars 2018
Séance du 23 mars 2018 à 20 heures 30 précises

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. ROCHE Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. ROCHE Christian, Maire, après en avoir fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel ainsi se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		0040,29		1451,48	0,00	1491,77
Créances de l'exercice	6179,09	11114,33	5199,58	8357,72	11298,44	17016,35
Total	5775,08	23090,72	5399,58	7407,50	11298,44	27482,42
Résultat de clôture		11512,64		1912,64		13425,28

Besoin de financement		
Excédent de financement	1912,64	
Restes à réaliser	0	0,00
Besoin de financement		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	1912,64	

RECUEIL
SOUS-PREFECTURE
DE TOULON-SUR-MER
23 MARS 2018

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

au compte 1088 Investissement
au compte 002 Excédent de fonctionnement

3° Constate l'identité de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement au bilan d'entrée et de sortie, aux crédits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Celui signé au registre des délibérations M. ROCHE Christian, M. SOYET Jacques, Mme CHAZOT Catherine, M. DU MONT Eric, M. GROS Maxime, Mme FAULHE Odile, M. CHASTAGNIER Oly, M. SOJAILLE Olivier, M. OLIVIER Frédéric, M. MARTEL Yveline, M. FOUREL Jean-Philippe
Absents excusés : Mme MOURICR-DUVIGNAUD Karine, M. GACHE Raoul, Mme PANAYE Sylvie, M. BERT Jean-Michel
M. GACHE R. a donné pouvoir à M. MARTEL Y. pour voter en son nom au cours de cette réunion.
Mme PANAYE S. a donné pouvoir à M. GROS M. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Pour expédition en forme
Le Maire : Christian ROCHE



Le maire sort pour permettre aux conseillers municipaux de s'exprimer par vote sur la gestion de l'année.

M. SOZET recueille les votes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal
- Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement
- Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget vente énergie photovoltaïque
- Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement de Trévit

B - Compte de Gestion 2017 – Budget communal, Budget Assainissement, Budget Vente Energie, Photovoltaïque et Budget Lotissement de Trévit

Approbation du compte de gestion du Budget Communal pour l'année 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;

Après s'être assuré que le comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par la comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ⇒ Approuve donc le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2017

Approbation du compte de gestion du Budget Assainissement l'année 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;

Après s'être assuré que la comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 4- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 5- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 6- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par la comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ⇒ Approuve donc le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2017

Approbation du compte de gestion du Budget Lotissement de Trévit 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;

Après s'être assuré que la comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous

les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 7- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 8- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 9- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par la comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ⇒ Approuve donc le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2017

Approbation du compte de gestion du budget Vente Energie Photovoltaïque l'année 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;

Après s'être assuré que la comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 10- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 11- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 12- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par la comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ⇒ Approuve donc le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2017

C - Travaux d'aménagement du local du boulodrome - Travaux complémentaires Lot électricité

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise SARL JLT de Saint Romain d'Ay (07290) concernant la fourniture et pose de 10 luminaires suspensions THORN avec diffuseur d'un montant de 2416.50 euros HT soit 2899.80 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le devis de l'entreprise SARL JLT de Saint Romain d'Ay (07290) concernant la fourniture et pose de 10 luminaires suspensions THORN avec diffuseur d'un montant de 2416.50 euros HT soit 2899.80 euros TTC.
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches et signatures utiles à la réalisation de ces travaux.

D - Travaux d'aménagement du local du boulodrome - Fourniture et pose d'une porte métallique double peau

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise ERCM d'Annonay (07100) concernant la fourniture et pose d'une porte métallique double peau pour le local « réserves » d'un montant de 1150.00 euros HT soit 1380.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le devis de l'entreprise le devis de l'entreprise ERCM d'Annonay (07100) concernant la fourniture et pose d'une porte métallique double peau pour le local « réserves » d'un montant de 1150.00 euros HT soit 1380.00 euros TTC.
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches et signatures utiles à la réalisation de ces travaux.

E - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Année 2018 - Projet de création d'un terrain multisport (city stade)

M. le maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un terrain multisport (city stade) sis à la Place « Martin » sur la commune de Préaux.

Il propose au conseil municipal d'investir dans la création d'un plateau sportif multisport.

Le maire précise que la commune peut solliciter cette année 2018 auprès de l'Etat une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre de la catégorie d'opérations prioritaires éligibles n°2 – Travaux sur les bâtiments publics : équipements sportifs.

Il présente le coût et le plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir :

Dépenses	Coût (€ HT)
Terrassement plateforme et enrobé	16837.42
Fourniture et pose d'un terrain multisport	37565.00
Total	54402.42

Plan de financement prévisionnel :

Financement	Montant (€ HT)
DETR 2018 Subvention 40%	21760.00
Commune de Préaux Autofinancement	32642.42
Total	54402.42

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la création d'un plateau sportif multisport sur la commune de Préaux
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus
- Sollicite la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 (DETR) dans le cadre de la catégorie d'opérations prioritaires éligibles n°2 – Travaux sur les bâtiments publics : équipements sportifs.
- Mandate M. le maire pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour mener à bien cette délibération.
- Charge le Maire de signer tous les documents utiles se rapportant à la réalisation de cette opération.

F - Programme voirie communale et communautaire - Année 2018

Mr le maire informe le conseil municipal que la commission voirie s'est réunie le 23/03/2018 pour examiner le programme voirie pour l'année 2018.

Le total des travaux sur la voirie communale est estimé à 21845.75 euros HT détaillé comme suit :

Estimation n°	Voies Communales	Euros HT
2018 N°3	VC n°31 La Pugnette	8399,20
2018 N°4	VC n°7 Le Grangeon (Zone 1 et Accès)	13446,55
	Total voirie communale	21845,75
	TVA 20 %	4369,15
	Total voirie communale TTC	26214,90

Le total des travaux sur la voirie communautaire est estimé à 29000.00 euros HT détaillé comme suit :

Estimation n°	Voies Communautaires	Euros HT
2018 N°1	VC n°3 et 5 Route de Lafarre (Zone 1)	3348,70
2018 N°2	VC n°3 Route de le Toit (Zone 2)	797,50
2018 N°3	VC n°3 et 5 Route des Hubacs (Zone 3)	20615,00
	Entretien diverses voies communautaires	4238,80
	Total voirie communautaire	29000,00
	TVA 20 %	5800,00
	Total voirie communale TTC	34800,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le programme voirie communale et communautaire 2018 ci-dessus présenté,
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles à la réalisation de ce programme.

G - Convention d'assistante technique à l'exploitation des stations d'épuration

Le Département de l'Ardèche – Service de l'Eau - propose à la commune une nouvelle convention d'assistance technique pour le suivi de notre station d'épuration pour une durée de 2 ans à compter de l'année 2018, car la précédente est arrivée à son terme.

Le maire présente cette convention au conseil municipal.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les termes de la nouvelle convention proposée par le Département de l'Ardèche intitulée "Convention d'assistante technique à l'exploitation des stations d'épuration » pour le suivi de notre station d'épuration pour une durée de 2 ans à compter de l'année 2018.
- Charge le Maire de toutes les démarches et signatures utiles.

G - Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL - Prorogation de la convention initiale pour une durée d'une année

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 11/12/2015 concernant l'adhésion de la commune à la mission facultative relative à l'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche sur les dossiers CNRACL de la commune de Préaux.

Le maire propose au conseil municipal de prolonger cette mission facultative de contrôle et de suivi des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de l'Ardèche pour une durée d'une année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Prolonge son adhésion à la mission facultative d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche pour une durée d'une année.
- Charge le maire de signer l'avenant à la convention entre le Centre de Gestion de la FPT 07 et la commune de Préaux
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles

H - Assurance des risques statutaires - Agents CNRACL et/ou IRCANTEC Convention de Gestion

Le maire présente les termes de la convention de gestion entre la commune de Préaux et Centre de Gestion de la FPT. La commune confie au Centre de Gestion de la FPT de l'Ardèche la réalisation de missions liées au contrat d'assurance statutaire (agents CNRACL et/ou IRCANTEC) souscrit auprès de CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de cette Convention de Gestion – Assurance des Risques Statutaires – Agents CNRACL et/ou IRCANTEC.
- Autorise le maire de signer la convention entre le Centre de Gestion de la FPT 07 et la Commune de Préaux
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles

I - Syndicat Mixte des Inforoutes – Demande d'adhésions

Le maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal les demandes d'adhésions au Syndicat Mixte des Inforoutes des structures suivantes :

- 1) demandes d'adhésions de communes à titre isolé : Lavilledieu, Margès, Erôme et Cornas
- 2) demandes d'adhésion d'un syndicat : Syndicat des 3 rivières

Conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque structure adhérente au Syndicat de délibérer sur ces demandes d'adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'adhésion des structures ci-dessus indiquées au Syndicat Mixte des Inforoutes.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

DIVERSES INFORMATIONS

a) Projet de modification du règlement d'utilisation de la Salle de fêtes

M. DUMONT Éric présente au conseil les modifications apportées au règlement de location de la salle des fêtes notamment sur l'utilisation du limiteur de niveau sonore

Le conseil municipal après en avoir discuté propose :

Sonorisation :

En application de l'article R.571-26 du code de l'environnement et de l'article R.1336-1 du code de la santé publique, la salle dispose d'un équipement de limiteur de pression acoustique obligatoire qui sera mis en service à chaque location à partir de 23 H, mais qui pourra toutefois lors de certaines manifestations être désactivé par décision de la municipalité.

Le conseil municipal charge M. DUMONT de solliciter M. Vincent BOBICHON, électricien qui a installé le limiteur de niveau sonore à la salle des fêtes, afin de savoir s'il était possible d'installer un programmateur sur cet équipement afin qu'il fonctionne à chaque location à partir de 23 H afin de respecter la tranquillité des voisins, mais aussi les familles, associations qui utilisent la salle.

La décision est reportée au prochain conseil.

b) Entretien et nettoyage de l'installation photovoltaïque par l'entreprise Sud Est Energie 769.75 €. HT 923.70 € TTC

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de l'entreprise Sud Est Energie d'Annonay concernant deux prestations à savoir :

- la maintenance annuelle de l'installation photovoltaïque communale d'un montant de 250 euros HT
- le nettoyage des panneaux d'un montant de 399.75 euros HT avec location de matériel de levage d'un montant de 120 euros HT

Le conseil municipal charge le maire de faire contrôler si les panneaux sont sales avant de se prononcer sur le nettoyage de ceux-ci, et approuve la maintenance annuelle de l'installation photovoltaïque.

La décision est reportée au prochain conseil.

c) Projet d'acquisition de jeux d'enfants pour le parc public de la salle des fêtes

Le maire propose au conseil municipal de remplacer les jeux situés au parc public car ils sont vieillissants. Le conseil approuve la proposition du maire d'acquérir de nouveaux jeux d'extérieurs pour le parc public de la salle. Il faudra choisir les types de jeux à installer, connaître le temps de montage, et envisager la pose d'un sol amortissant.

d) Projet de sécurisation des abords de l'école publique sur la RD17 (suite)

Le maire informe le conseil qu'une première réunion de travail a eu lieu en mairie avec le SDEA le 09 mars. Le SDEA travaille sur le projet. La commune est en attente de l'avant-projet, qui sera présenté au conseil dès réception. Le maire précise qu'un cheminement piéton devrait être réalisé côté droit en montant de l'école au lotissement La Pugnette, ainsi que deux ralentisseurs.

e) Demande de soutien financier de l'USEP (suite)

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré car l'école publique de Préaux n'adhère plus à cet organisme depuis deux ans.

f) Proposition tarifaire pour une intervention Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale au titre de la prestation archives (suite)

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il a sollicité un devis auprès du centre de gestion pour du travail d'archivages. Il propose deux options, à savoir :

- option 1 : organisation archives courantes, intermédiaires et définitives, durée d'intervention 1 mois et demi – coût 3981.34 euros
- Option 2 : organisation des archives modernes et contemporaines. Durée d'intervention 1 mois et demi – coût 3981.34 euros

Le maire précise que l'archiviste est revenu le lundi 19/02 et qu'il a confirmé les termes du devis notamment la durée du travail d'archivage à réaliser.

Le conseil municipal décide de ne pas faire réaliser ces travaux d'archivage dont le coût est trop important pour la commune.

g) Demande de subvention communale de l'ADAPEI 07

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention car toutes les années la commune participe à l'opération Brioches de l'ADAPEI. Les bénévoles ont récolté en 2017 environ 1400 euros avec la vente des brioches.

h) Divers

Le murier de la Place du Couvent : M. SOZET fait lecture au conseil du courrier en date du 22 mars de Mme Jacqueline-Nina BILHEUST qui présente un projet de sculpture pour le murier de la Place du Couvent qui est mort. Le conseil donne un avis favorable au projet de sculpture du murier.

Hameau de Seyaret : un conseiller sollicite le maire afin de savoir quand sera mise en place l'interdiction de stationner en bordure et sur la chaussée de la Route Départementale n°115 dans l'agglomération de Seyaret, afin de supprimer les stationnements de véhicules qui gênent considérablement l'accès à la voie communale n°39 de Pierreplate, et qui créent un grave problème de sécurité des usagers de la route en raison d'un manque de visibilité causé par les véhicules stationnés.

Route de Gourde : un conseiller sollicite le maire afin de réaliser des travaux de voirie sur la route de Gourde (pose de buses pour élargir un accès à un pré).

Le conseil prend acte de toutes ces informations

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire : Christian ROCHE

